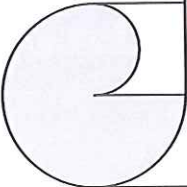


ANNALES 2015

CONCOURS INTERNE ET
RESERVE

POUR LE RECRUTEMENT

DE CONTROLEUR
GRADE NORMAL



DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UNE NOTE PROFESSIONNELLE
EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'OPT-NC**

DUREE : 3 HEURES

COEF : 2

SUJET

Ce dossier comprend 16 pages y compris la page de garde.

Votre supérieur hiérarchique vous demande de rédiger à son attention un rapport sur la réduction des coûts guichet au sein du réseau des agences OPT, exclusivement à l'aide des éléments du dossier.

Après une étude du dossier, vous établirez une analyse de la situation, suivie d'un ensemble de propositions opérationnelles qui permettra de réduire ces coûts.



Tous les sites

Nous écrire

Aide

Accueil

Espaces

Directions

Institution

OPT et vous

Référentiel

Loisirs

Comités

Projets

FADUTOLD Nadine

Séminaire Comptabilité Par Activités (Paru le 29/12/14)

Organisé par la DGDPs, service de la comptabilité analytique, du 2 au 12 décembre, par sessions de deux jours, le séminaire avait pour objectif d'exploiter la CPA en plans d'actions permettant l'amélioration de la performance économique de l'OPT.

Depuis trois ans maintenant, Alain LEFEBVRE, chef de service Comptabilité par activités, travaille à la production et au développement d'une comptabilité analytique par activités.

La comptabilité analytique par activités est un mode de traitement des données comptables dont les objectifs essentiels sont de :

- connaître les coûts des différentes activités réalisées par l'organisation ;
- expliquer et analyser les résultats de l'organisation en calculant les coûts des produits pour les comparer aux recettes ou aux prix de vente correspondants ;
- fixer des prix au regard d'un objectif de marge.

Enfin, utilisée dans un cadre de comptabilité de management, elle a pour but de produire de l'information utile aux managers et gestionnaires. Cette information devra permettre à ces derniers de réduire les coûts et d'améliorer la performance de l'organisation. Elle doit donc stimuler leur réflexion.

Un premier séminaire CPA avait déjà eu lieu en juillet 2013. Les équipes métiers avaient alors été formées à l'outil, ce qui leur avait permis de se l'approprier, de mieux comprendre son fonctionnement et de prendre connaissance du modèle et des résultats de la CPA 2012.

Cette année les travaux du séminaire CPA ont été concentrés autour des trois métiers de l'OPT et en fonction d'objectifs de résultats précis. Pour ce faire étaient regroupés directeurs, chefs de service, équipes marketing, responsables de bureaux de gestion et de comptabilité analytique. Un groupe « marketing et vente » s'est cette année ajouté aux 3 groupes métiers courrier/colis, banque et télécoms, pour tenir compte de la nouvelle organisation et du nouveau pilotage des responsabilités. Ces approches métiers s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre des axes et des objectifs stratégiques du plan stratégique OPT 2017.

Pour l'année 2014, l'objectif était d'aboutir à des plans d'actions visant à améliorer la performance économique de l'OPT (réduction de la non-qualité, optimisation de process, diminution des charges, création de nouvelles offres, adaptations tarifaires...). Ces plans d'actions seront prochainement affinés et enrichis (notamment par des données d'activités non disponibles dans l'outil CPA) par les équipes métiers de l'OPT.

A l'issue du séminaire, les travaux seront présentés en Comex. Seront alors choisis, en fonction des recherches et propositions faites, et sur des critères à construire, une liste de sujets à partir desquels seront construits des plans d'actions, qui devront bien entendu comporter des objectifs, un calendrier et une modalité de suivi et d'évaluation.

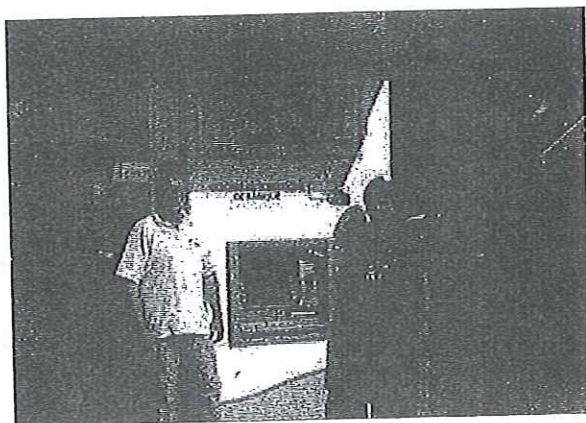


[Retour Accueil OPT Intranet](#)
[Charte d'utilisation](#)
[Nous écrire](#)
[Liens utiles](#)

Services bancaires

POUEMBOUT A SON KIOSQUE BANCAIRE !

Poursuivant sa politique de déploiement des GAB, guichets automatiques de banques, l'OPT-NC a ouvert son premier kiosque bancaire à Pouembout en décembre dernier. Ce prototype, qui s'inscrit dans une opération pilote, a aussitôt séduit les utilisateurs.



Un abri modulaire contenant un automate, un terrain prêté par la municipalité, une zone de chalandise favorable : le kiosque de Pouembout est opérationnel depuis trois mois. Visible, facile d'accès et d'utilisation, ce nouvel équipement s'inscrit aussi dans une opération pilote. « Au lieu de construire un bâtiment en dur, nous avons opté pour ce prototype. La décision d'en installer d'autres dépendra des résultats d'une étude, aujourd'hui en cours », explique Frédéric Duret, chef de projet. Côté utilisateurs, les premiers retours ont été immédiats : 3000 retraits par mois, « c'est dans la moyenne de l'ensemble de nos GAB ». Comme les autres machines, le kiosque permet 24 h/24 de retirer des espèces, commander un chéquier, d'imprimer un relevé ou encore d'interroger son compte.

GAB SUPERVISÉS

La gestion technique est assurée par Chrystèle Henriot, agent pôle GAB. Grâce à un logiciel fourni par la CSB, elle visualise quotidiennement le fonctionnement de chaque GAB pour déceler les principales anomalies : rupture de billets, état du lecteur de cartes, de la distribution, de la liaison ou de l'imprimante ticket. « Selon la nature de la panne, je contacte l'agence concernée afin de savoir si elle peut intervenir à un premier niveau. Dans la négative, je contacte le fournisseur de la machine, pour résoudre le problème », précise Mme Henriot. En 2014, 366 incidents ont été détectés et résolus. Cela inclut les actes de vandalisme qui sont au nombre de 4.

1. Installations GAB

1.1 Bilan des Installations en 2014 GAB

	Installé	
	Interne	Externe
Remplacement	1	1
Nouveau	8	5

AP

Poindimié

Noumea Sud
Magenta
Ducos centre
Païta
Boulari
Koutio
Koné
Népoui

Poya
Pont des Français
La Coulée
Boulouparis
Pouembout

FICHE PRODUIT – CARTE CORAIL +

SERVICE EMETTEUR : DSB

Carte CORAIL +

PRESENTATION

La Carte CORAIL+ est une carte locale de retrait et de consultation de compte utilisable uniquement sur les GAB de l'OPTNC. Elle ne requiert aucun minimum de revenus mensuels et aucun délai probatoire. Elle constitue une offre à proposer au client ouvrant un CCP effectuant des retraits importants d'espèces (supérieurs à 50.000 XPF sur 7j glissants).
Pour les clients porteurs d'une carte Corail ou VISA existante, l'opération nécessite la commande d'une nouvelle carte.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Elle peut être souscrite par toute personne physique majeure, titulaire d'un CCP, et son mandataire, sans condition de revenus.
- La demande de Carte CORAIL + peut se faire soit à l'ouverture d'un compte CCP ou lors du développement de la relation.

CONTENU

- La carte CORAIL+ permet d'effectuer des retraits sur les GAB de l'OPTNC uniquement.
- Le titulaire de la carte peut, sous réserve de respecter le solde disponible sur son compte, effectuer des retraits dans la limite de 50 000XPF par 24h. La carte CORAIL ne permet pas d'effectuer des opérations de retrait qui passeraient le compte CCP à découvert.
- Le titulaire de la carte peut avoir accès, grâce à sa carte CORAIL + au libre-service bancaire 24h/24, 7j/7, sur l'ensemble des GAB de l'OPTNC. Il peut donc consulter le solde de son compte, consulter l'historique des 10 dernières opérations enregistrées sur le compte, éditer un RIB et commander un chéquier.
- Le titulaire du compte reçoit un code confidentiel personnel, indispensable à l'utilisation de la carte CORAIL +. Le nombre d'essais successifs de composition de ce code est limité à trois sur les GAB de l'OPTNC (risque d'invalidation ou de confiscation de la carte au troisième essai infructueux).

CREATION D'UN ESPACE LIBRE SERVICE BANCAIRE

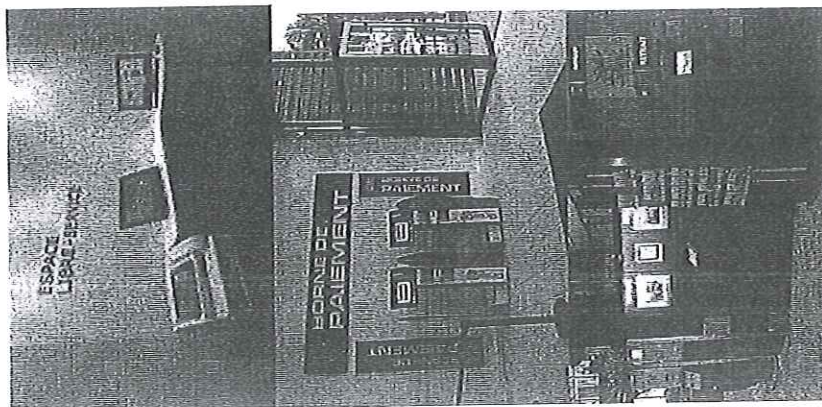
LA BANQUE AU SEIN D'UN BUREAU DE POSTE

OBJECTIFS :

- Rendre le client le plus autonome possible
- Diminuer les opérations effectuées aux guichets et limiter les délais d'attente
- Rendre disponible la documentation commerciale

PRINCIPES

- distributeur automatique clairement identifié pour effectuer les opérations courantes : consulter le solde de vos comptes, virements de compte à compte, commander des chèquiers, retirer et déposer des espèces.
- Présentoir pour rendre disponible l'ensemble de la documentation commerciale en version papier (fiches produits ainsi que plaquettes tarifaires). Compléter éventuellement d'un mode digital, 1 tablette tactile pour annoncer les nouveautés, consulter ses comptes, retrouver la documentation commerciale, récolter l'avis des clients.
- Espace « écriture » : mettre à disposition des clients des bordereaux pour déposer des chèques (avec urne), remplir des ordres de virements, de retraits et dépôts d'espèces (et cela avant d'arriver aux guichets).





RETRAITS D'ESPECES RÉFLEXE GAB !

En décembre dernier, la Direction des réseaux de vente de l'OPT a fait appel à quatre intermédiaires pour accompagner les clients dans l'utilisation des GAB. Cette opération de trois semaines visait le désengorgement des guichets des agences.

Inciter les utilisateurs à privilégier les retraits aux GAB, les accompagner afin de les rendre plus autonomes, leur proposer une carte adaptée à leurs besoins, telle était la ligne conductrice de cette opération menée du 15 décembre au 8 janvier. L'objectif visé était double : d'un côté, aider les personnes à se familiariser avec les GAB, de l'autre, diminuer le nombre de retraits effectués aux guichets des agences de l'OPT NC. Afin de mener à bien cette action de sensibilisation et de proximité, quatre intermédiaires avec un profil commercial, se sont rendus dans quatorze agences du réseau, sur Nouméa et dans l'intérieur. « Au préalable, ils ont suivi une formation d'une journée à l'OPT, avec deux axes : l'accompagnement du client bien sûr, mais également la découverte de la gamme de nos cartes bancaires », explique Nadine Faoutolo, chef de service Soutien des réseaux de vente.

PREMIERS RÉSULTATS

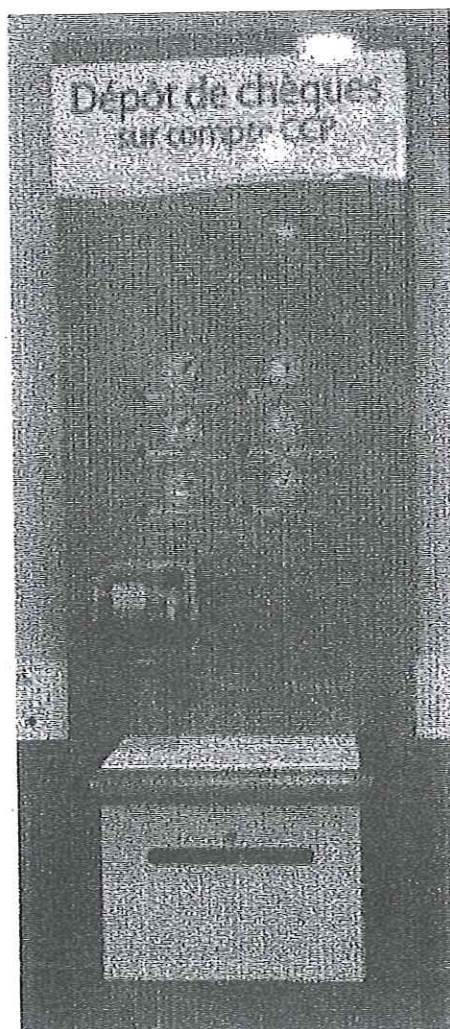
Au total, 2 671 clients ont été abordés dont 1 904 pris en charge. On estime que 47 % de ces clients étaient venus pour effectuer un retrait aux guichets et que 40 % de ces derniers ont été accompagnés vers un GAB ou sur un produit et ne sont donc pas passés aux guichets.

FACILITER LES REMISES DE CHÈQUES

La Direction des réseaux de vente a initié en octobre 2014 l'installation de meubles de remise de chèques destinés à réduire la file d'attente au guichet.

Après concertation auprès de certains chefs d'agence, ainsi que de la Direction des services bancaires pour la signalétique, le premier prototype a été installé à l'agence de Ducos Centre le 29 janvier dernier. Un déploiement est prévu en courant de semestre dans 14 agences de Nouméa, du Grand Nouméa et de l'Intérieur.

Un beau travail collectif interservices puisqu'il impliquait également le service logistique et bâtiments !





Pour un accès libre 24h/24 et 7j/7, utilisez nos différents services



WWW.CCP.NC

Grâce à Internet, un accès aux comptes facile pour y effectuer de nombreuses opérations :

- › Consulter vos comptes CCP et Livrets ;
- › Connaître l'état des dépenses en cours avec la Carte Visa ;
- › Commander un chéquier ;
- › Imprimer un Relevé d'Identité Postal ;
- › Effectuer des virements et optimiser sa trésorerie en répartissant au mieux son argent entre CCP et Livrets.
- › Pour toute nouvelle souscription les 3 premiers mois sont offerts.

CCP 3000

À partir d'un téléphone portable et muni d'un code confidentiel, accéder à vos comptes par SMS :

- › Consulter votre solde et vos trois dernières opérations au crédit et au débit ;
- › Connaître l'état des dépenses en cours avec la Carte Visa ;
- › Commander un chéquier ;
- › Souscription automatique et gratuite.

AUDIPOSTE 36 67 00

À partir d'un téléphone fixe ou portable et muni d'un code confidentiel pour :

- › Consulter le solde de vos comptes CCP et Livrets ;
- › Connaître les trois dernières opérations au crédit et au débit ;
- › Commander un chéquier ;
- › Souscription automatique et gratuite.

SURF CCP

Une solution pour anticiper les conséquences du découvert :

- › SURF CCP permet de recevoir des SMS pour vous alerter sur le solde de votre compte !
- Deux systèmes d'alerte sont proposés : L'alerte «Seuil» personnalisable et l'alerte «Découvert».

LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE

Les Guichets Automatiques de Banque de l'OPT-NC permettent de consulter les comptes CCP et Livrets :

- › Consulter votre compte : solde, historique des dix dernières opérations enregistrées ;
- › Imprimer un Relevé d'Identité Postal ;
- › Commander un chéquier ;
- › Effectuer des retraits d'espèces selon le plafond de retrait de votre carte.

62

www.opt.nc



Bilan de l'opération d'accompagnement des clients à l'utilisation des Guichets Automatiques Bancaires

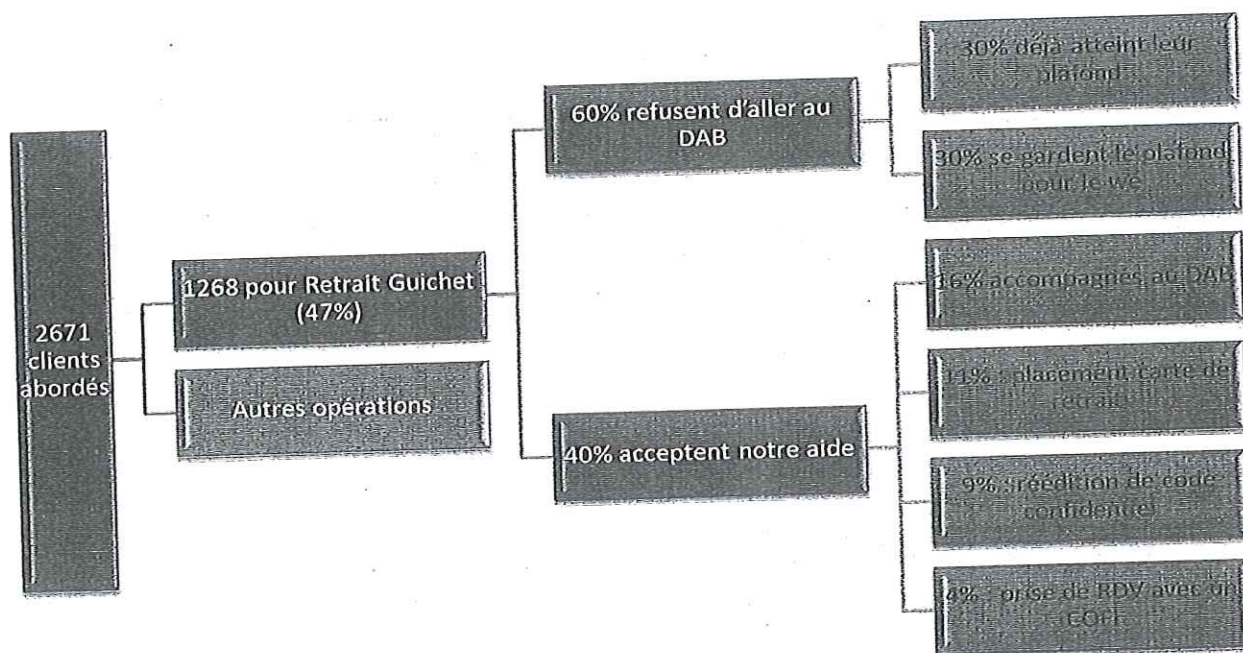
Afin d'accroître la performance économique de l'OPT, la Direction des Réseaux de Vente a pour objectif d'augmenter ses ventes. Pour cela, elle doit réussir à diminuer le nombre de retraits effectués à ses guichets afin de réaliser plus d'opérations à valeur ajoutée.

Pour inciter ses clients à utiliser les GAB, une opération d'accompagnement a été effectuée du 15 décembre 2014 au 08 janvier 2015, par quatre intérimaires dans quatorze agences OPT.

Les objectifs de l'opération :

- ✓ Mieux comprendre les raisons qui poussent nos clients à passer aux guichets alors que notre taux d'équipement en cartes de retrait est important ;
- ✓ Développer l'autonomie du client (accompagnement à l'utilisation du GAB et réédition de codes confidentiels des cartes bancaires) ;
- ✓ Augmenter le niveau d'équipement de nos clients en leur faisant souscrire aux cartes de retrait (carte Corail) ou en prenant des rendez-vous auprès des conseillers financiers des agences concernées pour la souscription de cartes Visa.

Les résultats de l'opération :





EXEMPLE D'IMPACTS D'INSTALLATIONS GAB SUR RETRAITS AUX GUICHETS

- Avril 2014 : Installation d'un GAB externe à l'Agence de Poya
- Aout 2014 : Installation d'un GAB interne à l'Annexe de Népoui

	1 ^{er} trimestre 2014	1 ^{er} trimestre 2015	Evolution
Retraits guichet CCP	786	612	- 22 %
Retraits guichet CNE	1 719	1 436	- 16 %

Moyenne du GAB de Poya : 2 200 retraits par mois avec des pics à 2 500.



CHIFFRES LIES A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

Coût moyen d'un retrait au guichet	910 Frs
Coût moyen d'un retrait au GAB	58 Frs

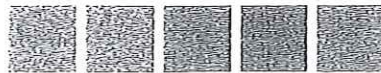
REPARTITION DES TRANSACTIONS PAR METIERS AUX GUICHETS

	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15
Part Telecom	24,90%	25,08%	25,55%	25,20%	25,90%	25,32%	25,22%	23,34%	23,76%	24,20%	25,04%	24,51%	23,93%
Part Courrier	24,78%	23,03%	22,00%	20,87%	20,82%	20,87%	21,69%	25,86%	25,32%	24,69%	24,83%	21,67%	23,94%
Part Bancaire	47,35%	49,00%	49,33%	50,34%	49,77%	50,87%	50,18%	48,00%	48,04%	48,55%	46,83%	50,65%	48,11%

NOMBRE DES RETRAITS CCP EN ESPECES AUX GUICHETS

	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15
	23 450	24 099	20 174	23 348	25 155	23 343	23 910	25 747	22 393	27 755	22 348	23 185	25 538

Le Plan OPT 2017



Stratégie 2013-2017

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE pour les services bancaires

*Elle prévoit le développement des offres
et des forces de ventes pour atteindre
l'équilibre financier en 2017.*

LE DÉVELOPPEMENT DES REVENUS

Nous devons adresser de nouveaux segments de marchés plus rentables tout en maintenant notre positionnement en matière d'accessibilité bancaire. Il nous faut compléter la gamme de produits et services en intégrant le cycle de vie clients (jeunes, Essentiel, CSP+).

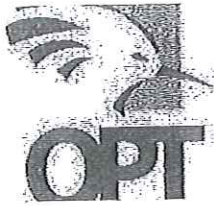
Nous aurons à proposer de nouveaux services (crédit à la consommation, mobile banking) en partenariat avec des banques et assurances. Il nous faudra assurer une veille permanente de l'environnement bancaire et des marchés concurrentiels. Nous optimiserons également la segmentation existante (cibles prioritaires, gestion individualisée du risque...) et affinerons notre offre pour le marché « associations » (segmentation, offres et force de vente dédiée).

LA MAÎTRISE DES COÛTS

Les objectifs sont d'optimiser les processus du Centre Financier et des agences, de favoriser les services dématérialisés et étendre la durée de vie des consommables.



QUELLE EST LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ?

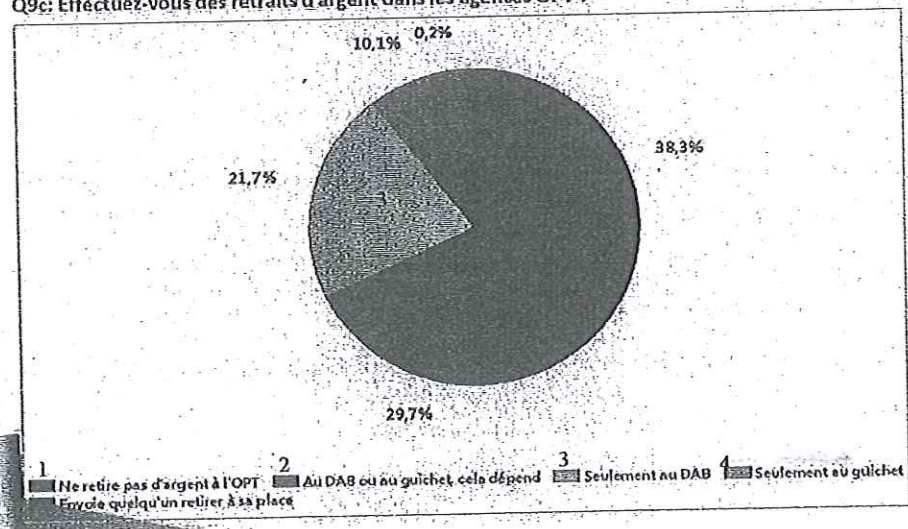


ETUDE DE SATISFACTION DES RESEAUX DE VENTE OPT

■ Le retrait au DAB est entré dans les « mœurs », bien que certains résistent encore

- Bien que l'utilisation des DAB semble être entrée dans les mœurs, une partie de la population n'utilise pas ou peu les machines.
- C'est pourtant cette partie de la clientèle qui semble générer des flux d'attente au sein des agences. Il conviendra d'analyser comment on peut changer les comportements de cette minorité.

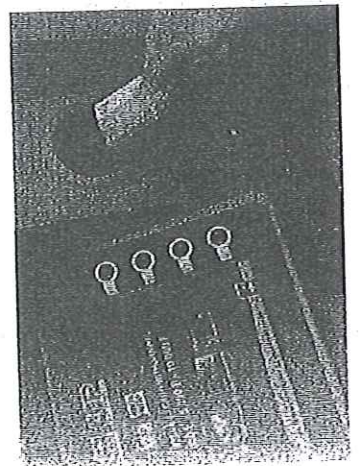
Q9c: Effectuez-vous des retraits d'argent dans les agences OPT ?



DAB vs Guichet : 72% des raisons évoquées par les clients dépendent de l'OPT

- Les principales raisons évoquées par les clients sont les suivantes :
 - 24% ont atteint le plafond de leurs cartes (lien avec le système de plafond glissant sur 7 jours)
 - 22% précisent que, souvent, le DAB ne fonctionne pas
 - 19% disent qu'il n'y a plus d'argent dans le distributeur
 - 12% disent qu'ils ont perdu leur carte ou qu'ils n'ont pas de carte de retrait
 - 7% disent qu'il n'y a pas toujours un distributeur dans les agences
 - 6% préfèrent le contact humain
- De nombreux clients évoquent également le souhait de pouvoir visualiser le solde de leurs comptes à chaque retrait et de pouvoir garder en réserve le plafond de retrait autorisé lorsque les agences sont fermées (week-end ou soir).

➔ Ici, l'enjeu associé est donc d'avoir une meilleure gestion des DAB, tant sur l'approvisionnement que sur leur maintenance.

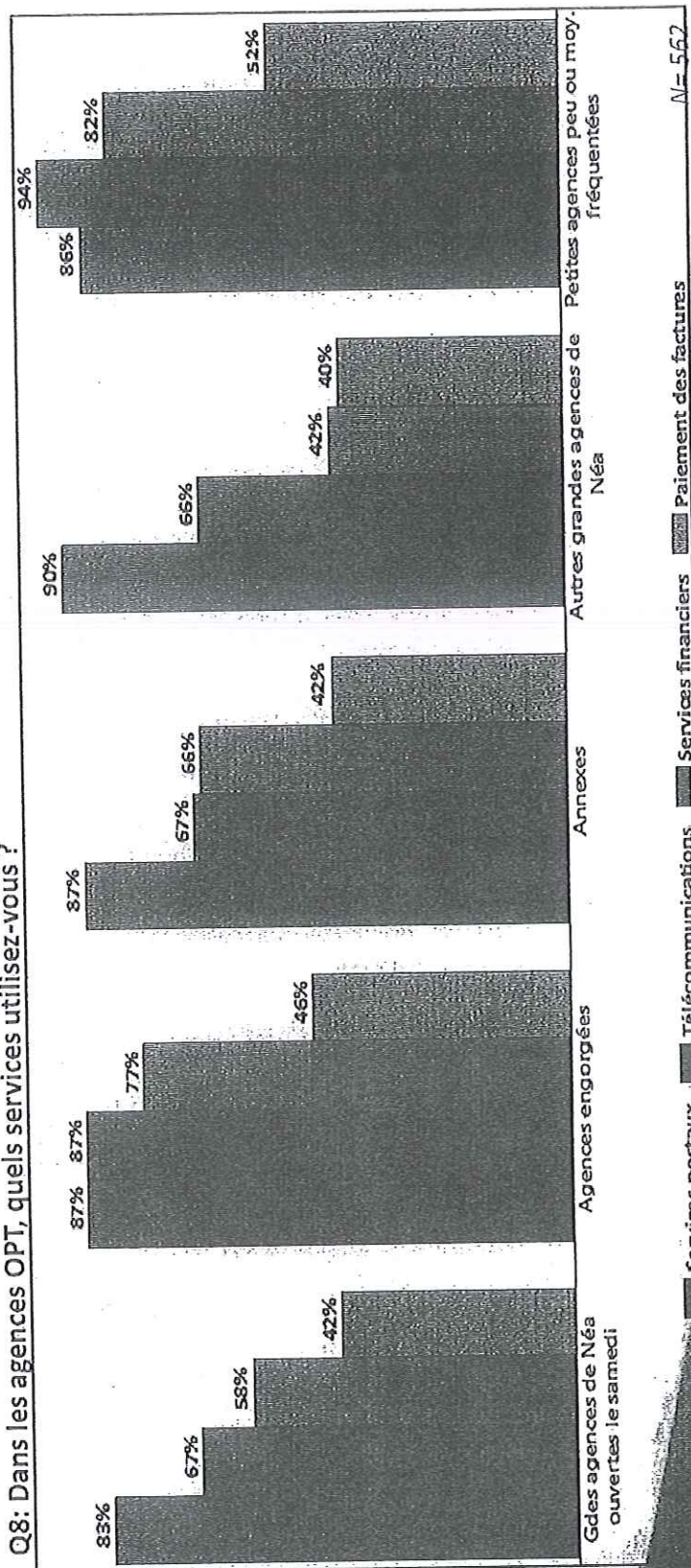


... Qui crée un engorgement favorisé par les opérations financières...

Des opérations financières synonymes de temps et d'attente :

- Des opérations financières qui prennent du temps : 45 minutes pour l'ouverture d'un compte
- Des clients qui privilégient le retrait au guichet plutôt qu'au DAB (cf supra)
- Un absence de guichets spécialisés « services financier » dans certaines agences / annexes
- Un système de prélèvement automatique qui n'est pas rentré dans les mœurs en Brousse (source DRV)
- Des automates parfois en panne et un temps d'intervention souvent long (7 à 10 jours sur les îles)

Q8: Dans les agences OPT, quels services utilisez-vous ?



CORRIGE DU THEME : Réduction des couts aux guichets au sein du Réseau des Ventes des Agences OPT

Exemple 1 de correction

PLAN	DOCUMENTS
1 - Introduction La réduction des couts entre dans le cadre du plan stratégique pour sa partie performance économique Mise en place de la CPA pour donner des indicateurs	- La stratégie économique pour les Services Bancaires - Séminaire CPA - Exemple d'impact d'installations GAB sur les retraits aux guichets
2 – Analyse Environ 50 % par mois des transactions sont des transactions bancaires. L'objectif est donc de « détourner » ce trafic guichet vers un autre canal de distribution que sont les GAB d'autant qu'un retrait GAB coute 58 F et un retrait guichet 910 Frs. Toutefois, des freins existent mais pourront être levés.	- Répartition des transactions aux guichets - Nombre de retrait CCP en espèces - Chiffres liés à la comptabilité analytique
3 – Solutions et levées des freins - L'OPT est engagée dans un plan de déploiement des GAB, l'un de plus récents étant celui de Pouembout. - Toutefois, une partie de la clientèle nécessitent un accompagnement aux GAB ; Une autre partie de la clientèle arguent du fait qu'ils préfèrent retirer aux guichets en raison du plafond insuffisant. - Pour répondre à cette objection, l'OPT prévoit le lancement d'une carte Corail +	- Bilan des installations en 2014 - Pouembout à son kiosque Bancaire - Le retrait au DAB est entré dans les mœurs - Retrait Espèce : Réflexe GAB - Bilan de l'opération - DAB vs Guichet - Fiche Produit Corail +
- D'autres solutions existent et passent par ce que l'on appelle l'autonomie du client. Mise en place de borne de remise de chèque, mise en avant des moyens d'accès à distance -	- Création d'un Espace libre-service Bancaire - Faciliter les remises de chèque par un accès en libre-service

Exemple 2 de correction

Introduction : Aujourd'hui, la réduction des coûts guichet au sein du réseau de ses agences constitue un des plans d'actions prioritaire de l'OPT car l'objectif visé est celui d'améliorer sa performance économique. En effet, le constat (I) issu de la Comptabilité Par Activités indique qu'environ 50% des opérations effectuées aux guichets sont des opérations financières dont des retraits d'espèces (310 000 sur CCP en un an) qui ont un coût guichet unitaire de 910 XPF. Afin de réduire ces coûts, la Direction des Réseaux de Vente a pour objectif de diminuer le nombre de retraits effectués à ses guichets en rendant ses clients plus autonomes (II) lui permettant ainsi de réaliser plus d'opérations à valeur ajoutée.

- I. Le constat
 - A. La mise en place de la Comptabilité Par Activité à l'OPT
 - B. Une majorité d'opérations financières qui engorgent les guichets
- II. L'autonomie du client : une solution pour réduire les coûts guichet
 - A. L'installation des Guichets Automatiques Bancaires (GAB)
 - 1. La politique de déploiement des GAB
 - 2. La promotion de leur utilisation
 - B. Les autres canaux
 - 1. Les meubles de dépôt de chèque
 - 2. Les services à distance

PLAN	Documents de référence
Introduction	- Art Kiosque Séminaire CPA - Chiffres liés à la CPA - Répartition des transactions par métiers aux guichets et nombre des retraits CCP en espèce aux guichets - La stratégie économique pour les services bancaires - Bilan de l'opération d'accompagnement des clients à l'utilisation des GAB
I. A. La mise en place de la CPA	- Art Kiosque Séminaire CPA - Chiffres liés à la CPA
I. B. Une majorité d'opérations financières qui engorgent les guichets	- Enquête de satisfaction Quidnovi sur l'engorgement favorisé par les opérations financières - Enquête de satisfaction Quidnovi sur DAB vs Guichet - Répartition des transactions aux guichets - Nombre de retraits CCP en espèce aux guichets - Bilan de l'opération d'accompagnement des clients à l'utilisation des GAB
II. A. L'installation des GAB	- Ex d'impacts d'installations GAB sur retraits aux guichets - Bilan des installations en 2014 - Art Kiosque sur le GAB de Pouembout - Enquête de satisfaction Quidnovi sur le retrait au DAB entré dans les mœurs - Art Kiosque retraits d'espèces: réflexe GAB - Bilan de l'opération d'accompagnement - Fiche produit Corail +

II. B. Les autres canaux	- Création d'un espace LSB - Art Kiosque sur Faciliter les remises de chèques - La stratégie économique pour les services bancaires - Page annuaire les services financiers
--------------------------	--

Barème :

Evaluation de l'introduction / 5

Pose clairement le sujet en introduction		Note
Cadrage du sujet, intérêt du sujet	Aptitude à comprendre la consigne (1pt) A justifié ce cadrage grâce à des connaissances ou des informations tirées des documents (1pt)	/ 2
Reformuler le sujet	A reformulé le sujet en reposant clairement la problématique	/ 2,5
Annoncer le plan	Les deux grandes parties du devoir sont annoncées clairement	/ 0,5

Grille d'évaluation de la synthèse /15

CAPACITE D'ANALYSE		Note
Aptitude à dépouiller le dossier	Ne fait pas appel à des connaissances, à des éléments extérieurs	/ 1
Hiérarchiser les informations	Sait faire le tri entre les informations essentielles et les informations périphériques	/ 2
Organiser les informations selon l'objectif poursuivi		/ 2
APTITUDE A LA SYNTHESE		
Faculté à agréger des éléments épars en un ensemble cohérent		/ 2,5
Chercher l'objectivité : restituer sans interpréter ou déformer		/ 2,5
CAPACITE A STRUCTURER SES IDEES		
Le devoir respecte le plan imposé	Les deux temps de la réflexion sont suivis L'intérieur des parties est cohérent avec les titres des parties	/ 1
Les § répondent explicitement au sujet	Une idée est formulée par une phrase Chaque idée de § répond aux intitulés des grandes parties	/ 2
Les idées sont enchaînées	Les idées des § ne sont pas juxtaposées sans articulation Sait mettre en perspective, donner du sens, relier les éléments à traiter	/ 2
CAPACITES REDACTIONNELLES		
Un style clair		
Un point de vue argumenté		
Rédaction, syntaxe et orthographe		/ 3
RESPECTER LES CONTRAINTES		
Présentation		
2 pages		/ 2

TOTAL		/20
--------------	--	------------

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : QUESTIONS SUR L'OPT

DUREE : 2 HEURES

1^{ère} partie

COEF : 3

N° ANONYMAT

N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

Note / 40

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : QUESTIONS SUR L'OPT

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en entourant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QCM SUR L'OPT

1/ Le conseil d'administration de l'OPT est présidé par M. Thierry CORNAILLE depuis

- Septembre 2013
- Juillet 2014
- Septembre 2014

2/ Quelle est l'année du lancement de l'ADSL par l'OPT-NC ?

- 2001
- 2005
- 2011

3/ L'Office des Postes et Télécommunications, établissement public à caractère industriel et commercial a été créé en :

- 1950
- 1958
- 1960
- 1968

4/ Laquelle de ces obligations ne fait pas partie des obligations des fonctionnaires ?

- Obligation de mobilité
- Obligation d'obéissance
- Obligation de désintéressement
- Obligation de secret et de discrétion professionnelle

5/ Le projet de l'OPT de créer un nouveau centre de distribution du courrier concerne la commune de

- Païta
- Dumbéa
- Nouméa

6/ La Direction Courrier-Colis (DCC) fait partie de

- La direction générale déléguée en charge du numérique et de l'aménagement – DGDNA
- La direction générale déléguée en charge de la performance économique – DGDPE
- La direction générale déléguée en charge des politiques d'aménagement - DGDPA

7/ La direction des systèmes d'information fait partie de

- La direction générale déléguée en charge du numérique et de l'aménagement – DGDNA
- La direction générale déléguée en charge du pilotage stratégique – DGDPS
- Du secrétariat général - SG

8/ Le centre qui réceptionne et redistribue les courriers et les colis est :

- Le centre de distribution du courrier
- Le centre de traitement du courrier
- Le centre de gestion du courrier

9/ Ne fait pas partie de la Direction générale déléguée en charge du pilotage stratégique (DGDPS)

- le service contrôle de gestion
- le service comptabilité par activité
- le service contrôle interne

10/ Combien d'agences compte l'OPT sur toute la Nouvelle-Calédonie ?

- 45
- 55
- 65

11/ Combien dénombre-t-on actuellement de tournées de poste mobile ?

- 45
- 55
- 65

12/ Dans l'organisation actuelle de la Direction Courrier-Colis (DCC), on dénombre

- 2 établissements
- 3 établissements
- 4 établissements

13/ Le déploiement du réseau 4G en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans l'axe stratégique de l'OPT

- D'aménagement du territoire
- De performance économique
- De préoccupations sur l'humain

14/ En quoi consistent les services essentiels délivrés par l'OPT ?

- Services publics réglementés
- Services délivrés au-delà du cadre réglementaire
- Services liés à la sécurité des personnes

15/ Qu'est-ce que le droit de retrait ?

- L'autorisation de retirer de l'argent
- Une règle de savoir-vivre
- L'autorisation de se retirer de sa situation de travail en cas de danger grave ou imminent

16/ Les chefs d'agence

- Sont des comptables publics principaux
- Ne sont pas des comptables publics
- Sont des comptables publics secondaires

17/ Combien de personnes travaillent à l'OPT ?

- Entre 400 et 600
- Entre 800 et 1100
- Plus de 1500

18/ Quelle est la masse salariale de l'OPT en 2014 ?

- 5,8 milliards
- 6,8 milliards
- 7,8 milliards

19/ Dans le statut particulier des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, le domaine exploitation comprend plusieurs spécialités. Laquelle n'en fait pas partie dans la liste suivante ?

- Courrier – colis
- Logistique – bâtiment
- Financier – bancaire
- Comptabilité – gestion

20/ L'OPT s'est doté d'un pôle médico-social (PMS) qui regroupe les spécialistes suivants, lequel n'en fait pas partie ?

- Assistant(e) social(e)
- médecin du travail
- psychologue du travail
- ergonome



OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

CONCOURS INTERNE ET RESERVE DE CONTROLEURS

Complément de 20 questions sur l'OPTQuestionnaire 1 :

1/ Le conseil d'administration de l'OPT est présidé par M. Thierry CORNAILLE depuis

- Septembre 2013
- **Juillet 2014**
- Septembre 2014

2/ Quelle est l'année du lancement de l'ADSL par l'OPT-NC ?

- **2001**
- 2005
- 2011

3/ L'Office des Postes et Télécommunications, établissement public à caractère industriel et commercial a été créé en :

- 1950
- **1958**
- 1960
- 1968

4/ Laquelle de ces obligations ne fait pas partie des obligations des fonctionnaires ?

- **Obligation de mobilité**
- Obligation d'obéissance
- Obligation de désintéressement
- Obligation de secret et de discrétion professionnelle

5/ Le projet de l'OPT de créer un nouveau centre de distribution du courrier concerne la commune de

- Païta
- **Dumbéa**
- Nouméa

6/ La Direction Courrier-Colis (DCC) fait partie de

- **La direction générale déléguée en charge du numérique et de l'aménagement – DGDNA**
- La direction générale déléguée en charge de la performance économique – DGDPE
- La direction générale déléguée en charge des politiques d'aménagement - DGDPA

7/ La direction des systèmes d'information fait partie de

- La direction générale déléguée en charge du numérique et de l'aménagement – DGDNA
- La direction générale déléguée en charge du pilotage stratégique – DGDPS
- **Du secrétariat général - SG**

8/ Le centre qui réceptionne et redistribue les courriers et les colis est :

- Le centre de distribution du courrier
- **Le centre de traitement du courrier**
- Le centre de gestion du courrier

9/ Ne fait pas partie de la Direction générale déléguée en charge du pilotage stratégique (DGDPS)

- le service contrôle de gestion
- le service comptabilité par activité
- **le service contrôle interne**

10/ Combien d'agences compte l'OPT sur toute la Nouvelle-Calédonie ?

- 45
- **55**
- 65

11/ Combien dénombre-t-on actuellement de tournées de poste mobile ?

- 45
- **55**
- 65

12/ Dans l'organisation actuelle de la Direction Courrier-Colis (DCC), on dénombre

- **2 établissements**
- 3 établissements
- 4 établissements

13/ Le déploiement du réseau 4G en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans l'axe stratégique de l'OPT

- **D'aménagement du territoire**
- De performance économique
- De préoccupations sur l'humain

14/ En quoi consistent les services essentiels délivrés par l'OPT ?

- Services publics réglementés
- **Services délivrés au-delà du cadre réglementaire**
- Services liés à la sécurité des personnes

15/ Qu'est-ce que le droit de retrait ?

- L'autorisation de retirer de l'argent
- Une règle de savoir-vivre
- **L'autorisation de se retirer de sa situation de travail en cas de danger grave ou imminent**

16/ Les chefs d'agence

- Sont des comptables publics principaux
- Ne sont pas des comptables publics
- **Sont des comptables publics secondaires**

17/ Combien de personnes travaillent à l'OPT ?

- Entre 400 et 600
- **Entre 800 et 1100**
- Plus de 1500

18/ Quelle est la masse salariale de l'OPT en 2014 ?

- 5,8 milliards
- 6,8 milliards
- 7,8 milliards

19/ Dans le statut particulier des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, le domaine exploitation comprend plusieurs spécialités. Laquelle n'en fait pas partie dans la liste suivante ?

- Courrier – colis
- Logistique – bâtiment
- Financier – bancaire
- Comptabilité - gestion

20/ L'OPT s'est doté d'un pôle médico-social (PMS) qui regroupe les spécialistes suivants, lequel n'en fait pas partie ?

- Assistant(e) social(e)
- médecin du travail
- psychologue du travail
- ergonome

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : GESTION

DUREE : 2 HEURES

2ème partie

COEF : 3

N° ANONYMAT
N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

Note / 80

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : GESTION

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en entourant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QCM GESTION

1. Quelles sont les principales instances représentatives du personnel dans le secteur privé ?
 - a. Comité d'Entreprise ; Comité Technique Paritaire, Délégués du Personnel.
 - b. Commission Administrative paritaire ; Comité Technique paritaire ; Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.
 - c. Comité d'entreprise, Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail ; Délégués du personnel
2. L'OPT étant un établissement public, seul le tribunal administratif peut être saisi en cas de litige entre l'OPT et un agent, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel ?
 - a. Vrai
 - b. Faux
3. Combien y a-t-il de fonctions publiques de Nouvelle Calédonie ?
 - a. Une seule
 - b. Deux
 - c. Trois
 - d. Plus de trois
4. Les emplois permanents de l'OPT doivent être occupés par des fonctionnaires sauf lorsqu'un emploi, quoique permanent, n'implique qu'un service à temps partiel.
 - a. Vrai
 - b. Faux
5. Un contrat à durée déterminée peut être conclu pour pallier la survenance d'un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité.
 - a. Vrai
 - b. Faux
6. « Contrôleur principal » est un corps dans le statut particulier des Postes et Télécommunications ?
 - a. Vrai
 - b. Faux
7. Le code du travail de Nouvelle Calédonie s'applique au personnel des Administrations Publiques
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. En partie

8. Quel est le bon ordre de sanction ?

- a. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, le déplacement d'office, la révocation avec suspension des droits à pension, l'abaissement d'échelon, la rétrogradation, la révocation sans suspension des droits à pension,
- b. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, la rétrogradation, le déplacement d'office, l'abaissement d'échelon, la révocation sans suspension des droits à pension, la révocation avec suspension des droits à pension.
- c. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, le déplacement d'office, l'abaissement d'échelon, la rétrogradation, la révocation sans suspension des droits à pension, la révocation avec suspension des droits à pension.

9. La prime d'intéressement versée au personnel de l'OPT, existe dans toute la fonction publique Calédonienne.

- a. Oui
- b. Non

10. Quelles sont les modalités d'avancement de grade ?

- a. L'examen professionnel et la promotion au choix
- b. Le concours interne et l'examen professionnel
- c. Le concours interne et la promotion au choix

11. L'égalité des sexes est un droit inscrit dans le statut des fonctionnaires ?

- a. Oui
- b. Non

12. Les cotisations sociales salariales viennent se rajouter au traitement brut de base dans le salaire d'un fonctionnaire.

- a. Vrai
- b. Faux

13. Les fonctionnaires de l'OPT sont régis par ?

- a. le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux uniquement.
- b. le statut particulier du cadre des postes et télécommunications uniquement.
- c. les deux.

14. Un contrat à durée déterminée conclu pour faire face à un besoin occasionnel ne peut en aucun cas dépasser la durée maximale d'un an.

- a. Vrai
- b. Faux

15. L'Entretien Annuel d'Echange est obligatoire ?

- a. Oui
- b. Non

16. Seul le tribunal du travail de Nouméa peut être saisi en cas de litige entre l'OPT et un agent ?

- a. Oui
- b. Non

17. L'aménagement d'un poste de travail répond à différents objectifs. L'un de ceux décrits ci-dessous est incorrect :

- a. concilier productivité et santé, c'est-à-dire prendre en compte les tâches à effectuer, les contraintes, les cadences, les facteurs environnementaux ;
- b. assurer de bonnes relations entre collègues en veillant à la comptabilité des caractères de chacun ;
- c. aménager les espaces, de façon à assurer les déplacements nécessaires aux activités, laisser l'accès au matériel et au mobilier, prévoir des espaces destinés à la détente ;
- d. adapter les facteurs d'ambiance (acoustique, éclairage, couleurs, chaleur, climatisation) à la réalisation des activités professionnelles.

18. Le régime indemnitaire de l'OPT est régi par :

- a. La délibération 44 du 22/12/2009
- b. La délibération 415 du 26/11/2008
- c. La délibération 357 du 24/04/2014

19. La mise en place d'un Comité d'entreprise intervient lorsque l'effectif minimum de :

- a. 10 salariés et plus
- b. 100 salariés et plus
- c. 50 salariés et plus

a été atteint de manière continue pendant les vingt-quatre mois précédant la mise en place du comité d'entreprise.

20. Le document unique (DU) ou évaluation des risques professionnels (EvRP) détaille :

- a. Les résultats des différentes analyses des dangers qui peuvent affecter les travailleurs.
- b. Un programme d'actions de prévention.
- c. Les services de l'entreprise

21. Lors d'une prise de poste dans un établissement, que doit faire en premier lieu votre employeur ?
- a. Vous présenter les formations à suivre pour bien tenir le poste.
 - b. Vous présenter les principaux risques et les règles à suivre.
 - c. Vous renseigner sur les consignes de sécurité et vous montrer les locaux.
22. Afin de prévenir et de garantir la sécurité sur un lieu de travail, que représente un EPI (Equipement de Protection Individuelle) ?
- a. une solution obligatoire.
 - b. La deuxième phase après la suppression des risques.
 - c. Cela ne représente rien
23. Le comité d'entreprise de l'OPT a pour mission d'assurer :
- a. Une expression collective des salariés.
 - b. Une expression individuelle des salariés.
24. Le salaire brut d'un fonctionnaire de l'OPT comprend plusieurs éléments dont l'un présenté ci-après est incorrect :
- a. Le traitement brut fixé par la grille indiciaire,
 - b. L'indexation,
 - c. La prime catégorielle,
 - d. Les cotisations patronales (maladie, retraite,...),
 - e. L'indemnité de résidence,
 - f. Des indemnités diverses liées à l'emploi occupé.
25. Un contrat à durée déterminée peut être conclu pour assurer le remplacement momentané d'un titulaire indisponible.
- a. Vrai
 - b. Faux
26. L'OPT dispose d'un régime indemnitaire spécifique.
- a. Vrai
 - b. Faux
27. Le management stratégique concerne le moyen et long terme (> 2 ans) et relève uniquement de la direction générale. Dans ce cadre la direction a deux missions dont une ici ne correspond pas au management stratégique :
- a. Définir les orientations et objectifs de l'organisation,
 - b. Coordonner l'action des différents membres de l'organisation.

28. Qui vote les règles définissant les primes et indemnités s'appliquant au personnel de l'OPT

- a. Le conseil d'administration de l'OPT.
- b. La commission technique paritaire de l'OPT.
- c. Le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

29. la conduite d'entretiens de carrière n'a pas pour objectif :

- a. D'accompagner les agents dans la construction d'un parcours professionnel cohérent en fonction de leurs souhaits d'évolution, de leurs aptitudes et des besoins de l'entreprise.
- b. De renforcer le dialogue avec la DRH afin d'identifier les compétences de nos agents et les orienter.
- c. D'assurer la sélection des candidats pour un poste donné suite à un AVP.

30. La subvention accordée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles ne peut être inférieure à :

- a. 0,8% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.
- b. 0,2% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.
- c. 0,5% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.

31. De quelle année date la loi pays sur le harcèlement moral et sexuel dans la fonction publique.

- a. 2010
- b. 2013
- c. 2014

32. Les fonctionnaires territoriaux titulaires accédant par voie de concours à un autre corps hiérarchiquement supérieur de la fonction publique territoriale sont nommés en qualité de stagiaire dans un échelon comportant un indice égal ou supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur corps d'origine. Sont comparés les :

- a. INA
- b. IB
- c. INM

33. Au-delà de critères clairement présentés dans le code du travail, la représentativité d'une organisation syndicale au niveau de l'entreprise, dans le secteur privé, est subordonnée à l'obtention lors des dernières élections des délégués du personnel, d'une moyenne générale des voix au moins égale à :

- a. 5% du total des suffrages exprimés dans au moins un collège.
- b. 10% du total des suffrages exprimés dans au moins un collège.
- c. 10% des votants dans au moins un collège.

34. Le CHSCT est une instance composée de :

- a. Représentants du personnel désignés par le Comité d'entreprise et les délégués du personnel, du médecin du travail et du responsable de service de sécurité s'il existe.
- b. Membres des différents services et directions où les conditions de travail sont difficiles, de membres de la Direction des Ressources Humaines, du médecin du travail.
- c. Membres de la Direction Générale et de représentants du personnel élus par le personnel, du médecin du travail et du responsable de service de sécurité s'il existe.

35. Il y a en Nouvelle-Calédonie une obligation de formation au sein des entreprises occupant plus de 10 salariés.

- a. Vrai
- b. Faux

36. La mise en place des délégués du personnel intervient lorsque l'effectif de :

- a. 50 salariés et plus
- b. 20 salariés et plus
- c. 11 salariés et plus

a été atteint de manière continue pendant les douze mois précédents.

37. Quel est le membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui préside le Conseil d'administration de l'OPT ?

- a. Philippe GERMAIN
- b. Harold MARTIN
- c. Thierry CORNAILLE

38. Les commissions administratives paritaires (CAP) comprennent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

- a. Vrai
- b. Faux

39. Un jour ouvré est, au sens précis de la législation sur le travail, un jour ouvrable qui a effectivement été travaillé.

- a. Vrai
- b. Faux

40. Le médecin de prévention peut-il donner des ordres à l'employeur ?

- a. Oui, cela fait partie de son domaine de juridiction
- b. Non, il peut juste conseiller et assister
- c. Un peu des deux

Concours : interne et réservé de contrôleurs de grade normal : 25 Juillet 2015

CORRECTION du QCM : Gestion

1. Quelles sont les principales instances représentatives du personnel dans le secteur privé ?
 - a. Comité d'Entreprise ; Comité Technique Paritaire, Délégués du Personnel.
 - b. Commission Administrative paritaire ; Comité Technique paritaire ; Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.
 - c. Comité d'entreprise, Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail ; Délégués du personnel
2. L'OPT étant un établissement public, seul le tribunal administratif peut être saisi en cas de litige entre l'OPT et un agent, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel ?
 - a. Vrai
 - b. Faux
3. Combien y a-t-il de fonctions publiques de Nouvelle Calédonie
 - a. Une seule
 - b. Deux
 - c. Trois
 - d. Plus de trois
4. Les emplois permanents de l'OPT doivent être occupés par des fonctionnaires sauf lorsqu'un emploi, quoique permanent, n'implique qu'un service à temps partiel.
 - a. Vrai
 - b. Faux
5. Un contrat à durée déterminée peut être conclu pour pallier la survenance d'un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité.
 - a. Vrai
 - b. Faux

6. « Contrôleur principal » est un corps dans le statut particulier des Postes et Télécommunications ?
- a. Vrai
 - b. Faux
7. Le code du travail de Nouvelle Calédonie s'applique au personnel des Administrations Publiques
- a. Oui
 - b. Non
 - c. En partie
8. Quel est le bon ordre de sanction ?
- a. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, le déplacement d'office, la révocation avec suspension des droits à pension, l'abaissement d'échelon, la rétrogradation, la révocation sans suspension des droits à pension,
 - b. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, la rétrogradation, le déplacement d'office, l'abaissement d'échelon, la révocation sans suspension des droits à pension, la révocation avec suspension des droits à pension.
 - c. l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, le déplacement d'office, l'abaissement d'échelon, la rétrogradation, la révocation sans suspension des droits à pension, la révocation avec suspension des droits à pension.
9. La prime d'intéressement versée au personnel de l'OPT, existe dans toute la fonction publique Calédonienne.
- a. Oui
 - b. Non
10. Quelles sont les modalités d'avancement de grade ?
- a. L'examen professionnel et la promotion au choix
 - b. Le concours interne et l'examen professionnel
 - c. Le concours interne et la promotion au choix
11. L'égalité des sexes est un droit inscrit dans le statut des fonctionnaires ?
- a. Oui
 - b. Non

12. Les cotisations sociales salariales viennent se rajouter au traitement brut de base dans le salaire d'un fonctionnaire.
- a. Vrai
 - b. Faux
13. Les fonctionnaires de l'OPT sont régis par ?
- a. le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux uniquement.
 - b. le statut particulier du cadre des postes et télécommunications uniquement.
 - c. les deux.
14. Un contrat à durée déterminée conclu pour faire face à un besoin occasionnel ne peut en aucun cas dépasser la durée maximale d'un an.
- a. Vrai
 - b. Faux
15. L'Entretien Annuel d'Echange est obligatoire ?
- a. Oui
 - b. Non
16. Seul le tribunal du travail de Nouméa peut être saisi en cas de litige entre l'OPT et un agent ?
- a. Oui
 - b. Non
17. L'aménagement d'un poste de travail répond à différents objectifs. L'un de ceux décrits ci-dessous est incorrect :
- a. concilier productivité et santé, c'est-à-dire prendre en compte les tâches à effectuer, les contraintes, les cadences, les facteurs environnementaux ;
 - b. assurer de bonnes relations entre collègues en veillant à la comptabilité des caractères de chacun ;
 - c. aménager les espaces, de façon à assurer les déplacements nécessaires aux activités, laisser l'accès au matériel et au mobilier, prévoir des espaces destinés à la détente ;
 - d. adapter les facteurs d'ambiance (acoustique, éclairage, couleurs, chaleur, climatisation) à la réalisation des activités professionnelles.
18. Le régime indemnitaire de l'OPT est régi par :
- a. La délibération 44 du 22/12/2009
 - b. La délibération 415 du 26/11/2008
 - c. La délibération 357 du 24/04/2014

19. La mise en place d'un Comité d'entreprise intervient lorsque l'effectif minimum de :

- a. 10 salariés et plus
- b. 100 salariés et plus
- c. 50 salariés et plus

a été atteint de manière continue pendant les vingt-quatre mois précédant la mise en place du comité d'entreprise.

20. Le document unique (DU) ou évaluation des risques professionnels (EvRP) détaille :

- a. Les résultats des différentes analyses des dangers qui peuvent affecter les travailleurs.
- b. Un programme d'actions de prévention.
- c. Les services de l'entreprise

21. Lors d'une prise de poste dans un établissement, que doit faire en premier lieu votre employeur ?

- a. Vous présenter les formations à suivre pour bien tenir le poste.
- b. Vous présenter les principaux risques et les règles à suivre.
- c. Vous renseigner sur les consignes de sécurité et vous montrer les locaux.

22. Afin de prévenir et de garantir la sécurité sur un lieu de travail, que représente un EPI (Equipement de Protection Individuelle) ?

- a. une solution obligatoire.
- b. La deuxième phase après la suppression des risques.
- c. Cela ne représente rien

23. Le comité d'entreprise de l'OPT a pour mission d'assurer :

- a. Une expression collective des salariés.
- b. Une expression individuelle des salariés.

24. Le salaire brut d'un fonctionnaire de l'OPT comprend plusieurs éléments dont l'un présenté ci-après est incorrect :

- a. Le traitement brut fixé par la grille indiciaire,
- b. L'indexation,
- c. La prime catégorielle,
- d. Les cotisations patronales (maladie, retraite,...),
- e. L'indemnité de résidence,
- f. Des indemnités diverses liées à l'emploi occupé.

25. Un contrat à durée déterminée peut être conclu pour assurer le remplacement momentané d'un titulaire indisponible.

- a. Vrai
- b. Faux

26. L'OPT dispose d'un régime indemnitaire spécifique.

- a. Vrai
- b. Faux

27. Le management stratégique concerne le moyen et long terme (> 2 ans) et relève uniquement de la direction générale. Dans ce cadre la direction a deux missions dont une ici ne correspond pas au management stratégique :

- a. Définir les orientations et objectifs de l'organisation,
- b. Coordonner l'action des différents membres de l'organisation.

28. Qui vote les règles définissant les primes et indemnités s'appliquant au personnel de l'OPT

- a. Le conseil d'administration de l'OPT.
- b. La commission technique paritaire de l'OPT.
- c. Le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

29. la conduite d'entretiens de carrière n'a pas pour objectif :

- a. D'accompagner les agents dans la construction d'un parcours professionnel cohérent en fonction de leurs souhaits d'évolution, de leurs aptitudes et des besoins de l'entreprise.
- b. De renforcer le dialogue avec la DRH afin d'identifier les compétences de nos agents et les orienter.
- c. D'assurer la sélection des candidats pour un poste donné suite à un AVP.

30. La subvention accordé au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles ne peut être inférieure à :

- a. 0,8% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.
- b. 0,2% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.
- c. 0,5% de la masse salariale globale déduction faite des cotisations sociales.

31. De quelle année date la loi pays sur le harcèlement moral et sexuel dans la fonction publique.

- a. 2010
- b. 2013
- c. 2014

32. Les fonctionnaires territoriaux titulaires accédant par voie de concours à un autre corps hiérarchiquement supérieur de la fonction publique territoriale sont nommés en qualité de stagiaire dans un échelon comportant un indice égal ou supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur corps d'origine. Sont comparés les :

- a. INA
- b. IB
- c. INM

33. Au-delà de critères clairement présentés dans le code du travail, la représentativité d'une organisation syndicale au niveau de l'entreprise, dans le secteur privé, est subordonnée à l'obtention lors des dernières élections des délégués du personnel, d'une moyenne générale des voix au moins égale à :

- a. 5% du total des suffrages exprimés dans au moins un collège.
- b. 10% du total des suffrages exprimés dans au moins un collège.
- c. 10% des votants dans au moins un collège.

34. Le CHSCT est une instance composée de :

- a. Représentants du personnel désignés par le Comité d'entreprise et les délégués du personnel, du médecin du travail et du responsable de service de sécurité s'il existe.
- b. Membres des différents services et directions où les conditions de travail sont difficiles, de membres de la Direction des Ressources Humaines, du médecin du travail.
- c. Membres de la Direction Générale et de représentants du personnel élus par le personnel, du médecin du travail et du responsable de service de sécurité s'il existe.

35. Il y a en Nouvelle-Calédonie une obligation de formation au sein des entreprises occupant plus de 10 salariés.

- a. Vrai
- b. Faux

36. La mise en place des délégués du personnel intervient lorsque l'effectif de :

- a. 50 salariés et plus
- b. 20 salariés et plus
- c. 11 salariés et plus

a été atteint de manière continue pendant les douze mois précédents.

37. Quel est le membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui préside le Conseil d'administration de l'OPT ?

- a. Philippe GERMAIN
- b. Harold MARTIN
- c. Thierry CORNAILLE

38. Les commissions administratives paritaires (CAP) comprennent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

- a. Vrai
- b. Faux

39. Un jour ouvré est, au sens précis de la législation sur le travail, un jour ouvrable qui a effectivement été travaillé.

- a. Vrai
- b. Faux

40. Le médecin de prévention peut-il donner des ordres à l'employeur ?

- a. Oui, cela fait partie de son domaine de juridiction
- b. Non, il peut juste conseiller et assister
- c. Un peu des deux

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : MARKETING ET COMMERCIAL

DUREE : 2 HEURES

2ème partie

COEF : 3

N° ANONYMAT
N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

Note / 80

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : MARKETING ET COMMERCIAL

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en entourant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES - OPTION MARKETING & COMMERCIAL

N°	Questions	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3	Réponse 4	Réponse 5
1	Combien de clients OPT en "téléphonie mobile" ?	168 000	189 000	233 000	257 000	276 000
2	Combien de DAB l'OPT mettait à disposition de ses clients fin 2014 ?	35	46	58	70	82
3	Quel produit notre réseau de plus 400 revendeurs agréés ne commercialise pas ?	Recharges Liberté	Cartes IZI	Prêt-à-Poster	Abonnements Mobilis	Timbres
4	Quel est le tarif TTC de l'abonnement mensuel au service "mes 3 n° préférés en local" ?	225 F	250 F	262,5 F	270 F	285,5 F
5	Quel est le nom du service OPT qui permet d'avoir accès à l'internet via ADSL ?	FIXY	OPTIMO	NAVIWEB HAUT DEBIT	NAVIWEB BAS DEBIT	MONEO
6	Quel est le montant du crédit offert aux clients dans une Pochette Liberté ?	6195 F	0 F	1000 F	3000 F	6000 F
7	Quel est le tarif TTC de l'abonnement mensuel au service "Pack 200 SMS" ?	540 F	315 F	1470 F	1008 F	1290 F
8	Durant combien d'heures puis-je disposer à Internet avec un SMS IMOD 1111 ?	1h	4h	12h	24h	48h
9	Quelle est la durée maximale de l'offre "Garde du courrier" ?	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois
10	Quel est le poids maximum d'un envoi effectué dans un PAP Cagou Rouge ?	10g	13g	15g	18g	20g
11	Quel est le prix TTC d'un tube de la gamme Simplissimo ?	380 F	400 F	420 F	440 F	460 F
12	Quel est le poids maximum d'un "courrier" ?	500 g	1 Kg	1,5 Kg	2 Kg	3 Kg
13	Combien y-a-t-il de zones de tarification à l'international pour envoyer des courriers ?	2	3	4	5	6
14	Combien de clients ont un compte courant CCP à l'OPT ?	25 000	32 000	36 000	40 000	45 000

15	Quel est le montant maximal d'un Livret A ?	1 565 789 F	1 865 455 F	1 990 665 F	2 738 664 F	2 864 234 F
16	Combien y-a-t-il d'agences et annexes OPT sur le territoire ?	45	48	50	55	60
17	combien faut-il de pièces de 50 F pour constituer un rouleau accepté par l'IEOM ?	10	15	20	25	30
18	Quelle est la durée de validité d'un carte nationale d'identité ?	5 ans	10 ans	12 ans	15 ans	20 ans
19	Quel est le volume de données offert aux clients de l'offre Internet Mobile ACCRO avant repli du débit ?	2 Go	4 Go	6 Go	10 Go	20 Go
20	Laquelle de nos cartes bancaires implique une interrogation systématique du compte à chaque achat ?	JADE	VISA ELECTRON	VISA CLASSIC	VISA PREMIER	AMEX
21	Quel est l'âge minimal requis pour ouvrir un compte Kagoo jeunes ?	10 ans	12 ans	13 ans	15 ans	18 ans
22	Que veut dire l'acronyme ESO, document de la comptabilité OLETI ?	Etat de synthèse des opérations	Etat de synthèse opérationnel	Eléments de synthèse OLETI	Ecart simplifié OLETI	Etat simplifié des opérations
23	Quel est le délai de garde d'un courrier recommandé ?	15 jours ouvrables	10 jours ouvrables	15 jours ouvrés	15 jours consécutifs	10 jours consécutifs
24	quel est le principe d'un "Forfait +" commercialisé par l'OPT ?	package abonnement + SMS	téléphone à prix réduit si engagement d'au moins 12 mois sur un abonnement	abonnement à prix réduit si engagement sur 24 mois	ccp.nc gratuit si souscription carte bancaire	package abonnement téléphonique et internet mobile
25	Mon client souhaite installer une ligne fixe à son domicile pour uniquement accéder à l'internet (pas de communications). Quelle offre répond le mieux à son besoin ?	Ligne prépayée Fixy	Forfait bloqué Fixy	Modetel	Domitel	Izi
26	Quel numéro dois-je composer pour accéder à mon suivi Conso Internet Mobile ?	1012	588	1016	1010	1088
27	Quelle opération est impossible à partir d'un Guichet automatique de billets ?	interrogation du solde	commande de chèquiers	émission d'un virement	retrait d'argent	impression d'un RIP
28	Quel outil donne les orientations commerciales annuelles de la DRV ?	Plan Marketing stratégique	Plan d'Actions Commerciales	Plan de communication	Plan de performance économique	Plan Marketing opérationnel
29	Quel document n'est pas utile à la constitution d'un Dossier de Société pour une société ?	K-bis	RIDet	Pièce d'identité du gérant	Statuts de la société	Relevé d'identité bancaire de la société

30	Qu'est-ce qu'un CN22 ?	Imprimé de réclamation courrier	Liasse de colis postal	Etiquette de douane	Avis de mise en instance	Accusé de réception
31	Mon client vient de me déposer un téléphone mobile en SAV. A qui dois-je le transmettre pour expertise et réparation ?	CAVEAU	PHILATELIE	CATA	SERVICE CLIENTELE	DRV
32	Après discussion avec mon client, j'en déduis qu'il a le profil C de la méthode SONCAS. Quelle est donc sa motivation d'achat ?	Confidentialité	Confort	Charisme	Cherté de la vie	Classicisme
33	Une adresse postale correctement libellée doit :	ne comporter que des lettres minuscules	être alignée à droite	ne comporter aucun espace entre les lignes	comporter des points en fin de ligne	comporter des lignes vierges
34	Quel est le montant du plafond de retrait sur 7 jours glissants d'une carte Visa Electron ?	10.000 F	35.000 F	40.000 F	50.000 F	100.000 F
35	A quoi sert le service Valoris ?	Envoyer des mandats	Epargner une somme fixe chaque mois	Epargner sur qu'il reste sur le compte chaque fin de mois	Transférer de l'argent de Livret A vers mon compte courant	Transférer de l'argent de mon Livret A vers mon Livret B
36	quel numéro dois-je composer si j'ai perdu mon téléphone durant le week-end ?	aucun	1000	1012	1088	26.82.00
37	Mon client particulier souhaite souscrire à un abonnement mobile et mon agence n'a pas de créneau de rdv avant une semaine. Que puis-je lui proposer ?	Attendre 1 semaine	Appeler le 1000	Se rendre chez un revendeur	Se rendre chez un Partenaire Mobilis	Se rendre à l'Agence Grands Comptes
38	Mon client veut que son numéro d'appel fixe apparaisse à l'annuaire mais pas son adresse : que puis-je lui proposer ?	liste rouge	liste verte	liste corail	liste orange	liste bleue
39	Combien de SMS bonus sont offerts dans une recharge Liberté à 5.000 F ?	5	10	15	20	25
40	Quel est le code postal des domiciles de Nouméa ?	98845	98851	98800	98803	98000

CONCOURS CONTROLEUR GRADE NORMAL - 2015 - SUJET N°1 CORRIGE
QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES - OPTION MARKETING & COMMERCIAL
UN SEUL CHOIX DE REPOSE EST ATTENDU.

N°	Questions	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3	Réponse 4	Réponse 5
1	Combien de clients OPT en "téléphonie mobile" ?	168 000	189 000	233 000	257 000	276 000
2	Combien de DAB l'OPT mettait à disposition de ses clients fin 2014 ?	35	46	58	70	82
3	Quel produit notre réseau de plus 400 revendeurs agréés ne commercialise pas ?	Recharges Liberté	Cartes IZI	Prêt-à-Poster	Abonnements Mobilis	Timbres
4	Quel est le tarif TTC de l'abonnement mensuel au service "mes 3 n° préférés en local" ?	225 F	250 F	262,5 F	270 F	285,5 F
5	Quel est le nom du service OPT qui permet d'avoir accès à l'internet via ADSL ?	FIXY	OPTIMO	NAVIWEB HAUT DEBIT	NAVIWEB BAS DEBIT	MONEO
6	Quel est le montant du crédit offert aux clients dans une Pochette Liberté ?	6195 F	0 F	1000 F	3000 F	6000 F
7	Quel est le tarif TTC de l'abonnement mensuel au service "Pack 200 SMS" ?	540 F	315 F	1470 F	1008 F	1290 F
8	Quelle est la durée maximale de l'offre "Garde du courrier" ?	1h	4h	12h	24h	48h
9	Quelle est la durée maximale de l'offre "Garde du courrier" ?	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois
10	Quel est le poids maximum d'un envoi effectué dans un PAP Cagou Rouge ?	10g	13g	15g	18g	20g
11	Quel est le prix TTC d'un tube de la gamme Simplissimo ?	380 F	400 F	420 F	440 F	460 F
12	Quel est le poids maximum d'un "courrier" ?	500 g	1 Kg	1,5 Kg	2 Kg	3 Kg

13	Combien y-a-t-il de zones de tarification à l'international pour envoyer des courriers ?	2	3	4	5	6
14	Combien de clients ont un compte courant CCP à l'OPT ?	25 000	32 000	36 000	40 000	45 000
15	Quel est le montant maximal d'un Livret A ?	1 565 789 F	1 865 455 F	1 990 665 F	2 738 664 F	2 864 234 F
16	Combien y-a-t-il d'agences et annexes OPT sur le territoire ?	45	48	50	55	60
17	combien faut-il de pièces de 50 F pour constituer un rouleau accepté par l'IEOM ?	10	15	20	25	30
18	Quelle est la durée de validité d'un carte nationale d'identité ?	5 ans	10 ans	12 ans	15 ans	20 ans
19	Quel est le volume de données offert aux clients de l'offre Internet Mobile ACCRO avant repli du débit ?	2 Go	4 Go	6 Go	10 Go	20 Go
20	Laquelle de nos cartes bancaires implique une interrogation systématique du compte à chaque achat ?	JADE	VISA ELECTRON	VISA CLASSIC	VISA PREMIER	AMEX
21	Quel est l'âge minimal requis pour ouvrir un compte Kagoo jeunes ?	10 ans	12 ans	13 ans	15 ans	18 ans
22	Que veut dire l'acronyme ESO, document de la comptabilité OLETI ?	Etat de synthèse des opérations	Etat de synthèse opérationnel	Eléments de synthèse OLETI	Ecart simplifié OLETI	Etat simplifié des opérations
23	Quel est le délai de garde d'un courrier recommandé ?	15 jours ouvrables	10 jours ouvrables	15 jours ouvrés	15 jours consécutifs	10 jours consécutifs
24	quel est le principe d'un "Forfait +" commercialisé par l'OPT ?	package abonnement + SMS	telephone à prix réduits, engagement du client sur un abonnement d'au moins 12 mois	abonnement à prix réduit si engagement sur 24 mois	ccp.nc gratuit si souscription carte bancaire	package abonnement téléphonique et internet mobile
25	Mon client souhaite installer une ligne fixe à son domicile pour uniquement accéder à l'internet (pas de communications). Quelle offre répond le mieux à son besoin ?	Ligne prépayée Fixy	Forfait bloqué Fixy	Modetel	Domitel	Izi
26	Quel numéro dois-je composer pour accéder à mon suivi Conso Internet Mobile ?	1012	588	1016	1010	1088

27	Quelle opération est impossible à partir d'un Guichet automatique de billets ?	interrogation du solde	commande de chèquiers	émission d'un virement	retrait d'argent	impression d'un RIP
28	Quel outil donne les orientations commerciales annuelles de la DRV ?	Plan Marketing stratégique	Plan d'Actions Commerciales	Plan de communication	Plan de performance économique	Plan Marketing opérationnel
29	Quel document n'est pas utile à la constitution d'un Dossier de Société pour une société ?	K-bis	RIDet	Pièce d'identité du gérant	Statuts de la société	Relevé d'identité bancaire de la société
30	Qu'est-ce qu'un CN22 ?	Imprimé de réclamation courrier	Liasse de colis postal	Etiquette de douane	Avis de mise en instance	Accusé de réception
31	Mon client vient de me déposer un téléphone mobile en SAV. A qui dois-je le transmettre pour expertise et réparation ?	CAVEAU	PHILATELIE	CATA	SERVICE CLIENTELE	DRV
32	Après discussion avec mon client, j'en déduis qu'il a le profil C de la méthode SONCAS. Quelle est donc sa motivation d'achat ?	Confidentialité	Confort	Charisme	Cherté de la vie	Classicisme
33	Une adresse postale correctement libellée doit :	ne comporter que des lettres minuscules	être alignée à droite	ne comporter aucun espace entre les lignes	comporter des points en fin de ligne	comporter des lignes vierges
34	Quel est le montant du plafond de retrait sur 7 jours glissants d'une carte Visa Electron ?	10.000 F	35.000 F	40.000 F	50.000 F	100.000 F
35	A quoi sert le service Valoris ?	A envoyer des mandats	A épargner une somme fixe chaque mois	A épargner sur qu'il reste sur le compte chaque fin de mois	A transférer de l'argent de mon compte épargne vers mon compte courant	A transférer de l'argent de mon Livret A vers mon Livret B
36	quel numéro dois-je composer si j'ai perdu mon téléphone durant le week-end ?	aucun	1000	1012	1088	26.82.00
37	Mon client particulier souhaite souscrire à un abonnement mobile et mon agence n'a pas de créneau de rdv avant une semaine. Que puis-je lui proposer ?	Attendre 1 semaine	Appeler le 1000	Se rendre chez un revendeur	Se rendre chez un Partenaire Mobilités	Se rendre à l'Agence Grands Comptes
38	Mon client veut que son numéro d'appel fixe apparaisse à l'annuaire mais pas son adresse : que puis-je lui proposer ?	liste rouge	liste verte	liste corail	liste orange	liste bleue
39	Combien de SMS bonus sont offerts dans une recharge Liberté à 5.000 F ?	5	10	15	20	25
40	Quel est le code postal des domiciles de Nouméa ?	98845	98851	98800	98803	98000

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----|<< >>|-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : BUDGET ET COMPTABILITE

DUREE : 2 HEURES

2ème partie

COEF : 3

N° ANONYMAT
N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Note / 80

-----|<< >>|-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : BUDGET ET COMPTABILITE

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en entourant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QCM BUDGET ET COMPTABILITE

1 Le budget de l'Etat doit répondre à cinq grands principes :

- A. Annualité, unité, équilibré, universalité et sincérité
- B. Annualité, unité, spécialité, universalité et sincérité
- C. Annualité, unité, conformité, sincérité, équilibré

2 Qui peut saisir la chambre territoriale des comptes lorsque le budget d'une collectivité locale n'est pas voté en temps utile ?

- A. le Directeur Général des Finances Publiques
- B. le Président du gouvernement
- C. le Haut-Commissaire

3 Une dépense d'honoraires d'expert-comptable est une :

- A. charge financière
- B. charge exceptionnelle
- C. charge d'exploitation

4 Les quatre phases chronologiques traditionnelles d'une dépense publique sont :

- A. le mandatement, l'engagement, la liquidation et le paiement
- B. l'engagement, la liquidation, le mandatement et le paiement
- C. la liquidation, le mandatement, l'engagement et le paiement

5 Seules deux provinces ont opté pour la perception de la taxe provinciale sur les communications téléphoniques (TPCT), il s'agit :

- A. des provinces Nord et Sud
- B. des provinces Nord et des Iles Loyauté
- C. des provinces Sud et des Iles Loyauté

6 Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'emprunt, mais ces ressources doivent financer quelle section de leur budget ?

- A. la section d'investissement
- B. la section charge
- C. les sections d'investissement ou de charge

7 Le comptable public en visant un mandat de dépense contrôle :

- A. la régularité des pièces justificatives
- B. la légalité des pièces justificatives
- C. la conformité des pièces justificatives

8 Pour la collectivité de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de quatre mois précédant l'examen du budget primitif, doit avoir lieu :

- A. un débat d'orientations budgétaires au congrès
- B. un discours de politique générale au gouvernement
- C. un comité des signataires

9 La loi de finance initiale de l'Etat est :

- A. la loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances
- B. la loi qui retrace les recettes et les dépenses une fois le budget exécuté
- C. la loi prévoyant et autorisant l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat

10 Quelle technique budgétaire et comptable consiste à anticiper financièrement pour faire face à un risque probable à venir ?

- A. les amortissements
- B. les provisions
- C. les couvertures de risques

11 Dans une commune un régisseur est nommé par :

- A. par arrêté du maire, après avis conforme du comptable
- B. par le comptable
- C. par arrêté du maire

12 L'agent comptable de l'OPT-NC est nommé :

- A. par le Conseil d'Administration après avis du Directeur des Finances Publiques
- B. par le Haut-Commissaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Directeur des Finances Publiques
- C. par le Directeur Général après avis du Directeur des Finances Publiques

13 Quel est le statut de la Nouvelle Calédonie ?

- A. Un département d'outre-mer
- B. Un territoire d'outre-mer
- C. Une collectivité territoriale à statut particulier

14 Les crédits de paiement (CP) sont consommés :

- A. Lors de l'engagement de la dépense
- B. Lors du mandatement de la dépense
- C. Lors du paiement de la dépense

15 Vous souhaitez acheter du matériel informatique pour un montant de 28 000 000 CFP. Quelle procédure suivre pour réaliser cet achat ?

- A. passer par un marché sur appel d'offres
- B. achat sans consultation, un devis suffit
- C. aucune procédure formalisée

16 Le contrat d'agglomération entre l'Etat et une commune permet d'accompagner :

- A. le développement de l'agglomération et le développement social et urbain
- B. les programmes en faveur de la recherche
- C. la gestion des pêches hauturières

17 Depuis le 1^{er} janvier 2015 une Contribution Calédonienne de Solidarité a été instaurée afin de :

- A. financer les fluctuations du cours du Nickel
- B. financer les régimes sociaux (complément retraite de solidarité, minimum vieillesse...)
- C. financer le réseau routier

18 Suite à l'émission d'un ordre de versement à son encontre, un comptable public peut :

- A. demander une remise gracieuse
- B. demander une grâce
- C. demander un prêt pour combler le manquant

19 L'admission en non-valeur permet à l'assemblée délibérante de constater :

- A. qu'une recette publique est irrécouvrable
- B. que des valeurs inactives sont devenues obsolètes
- C. qu'une dépense publique doit être comptabilisée en charge exceptionnelle

20 Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 est relatif à :

- A. la Gestion Budgétaire Comptable et Publique (GBCP)
- B. la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)
- C. la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

21 Dans un EPIC, les comptes de bilan sont répartis dans combien de classe ?

- A. 3
- B. 4
- C. 5

22 Le comptable public est :

- A. le garant de la production du budget
- B. le garant de la sincérité comptable
- C. le garant d'un équilibre entre les dépenses et les recettes

23 Le fait générateur de la TSS (Taxe de Solidarité sur les Services) se produit

- A. au moment du paiement de la facture de prestation de service
- B. au moment de l'établissement de la déclaration trimestrielle
- C. au moment où la prestation de service est effectuée

24 Dans un EPIC, une dépense d'entretien du parc informatique est une :

- A. charge financière
- B. charge exceptionnelle
- C. charge d'exploitation

25 Le droit à réquisition a été institué pour éviter d'aboutir à un blocage par refus de l'agent comptable d'exécuter une opération ; dans un EPIC la réquisition de paiement a pour effet de transférer la responsabilité de l'opération :

- A. de l'agent comptable à l'ordonnateur (Directeur Général)
- B. de l'agent comptable au Président du Conseil d'Administration
- C. de l'agent comptable au Président du Gouvernement

26 Les valeurs inactives sont comptabilisées en compte de classe :

- A. 4
- B. 7
- C. 8

27 L'instruction comptable M 14 s'applique notamment ?

- A. aux provinces
- B. aux communes
- C. aux établissements publics industriels et commerciaux

28 Le budget de l'OPT-NC est voté par :

- A. le Directeur des Finances Publiques
- B. le Directeur Général
- C. le Conseil d'Administration

29 L'OPT-NC, établissement public industriel et commercial, a été transféré à la Nouvelle Calédonie :

- A. le 1^{er} janvier 2002
- B. le 1^{er} janvier 2003
- C. le 1^{er} janvier 2010

30 L'engagement comptable précède :

- A. l'engagement juridique
- B. le vote du budget
- C. une loi de finance

31 L'affectation du résultat dans un EPIC résulte :

- A. d'une délibération du conseil d'administration
- B. d'une décision de l'agent comptable
- C. d'une décision du directeur général après avis de l'agent comptable

32 En cas d'insuffisance de trésorerie le comptable :

- A. ne prend pas en charge le mandat
- B. prend en charge le mandat et le paie
- C. prend en charge le mandat et ne le paie pas

33 Que recouvre la notion de « prélèvements obligatoires » ?

- A. l'ensemble des impôts et des cotisations sociales prélevés par les administrations publiques
- B. l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu
- C. les taxes sur les produits des jeux

34 Les fonds disponibles des établissements publics :

- A. sont librement placés par le comptable exclusivement
- B. sont librement placés par le comptable sur instruction du directeur général
- C. sont placés obligatoirement au trésor public

35 Suite à la constatation d'un déficit dans la caisse d'un comptable, la mise en jeu de sa responsabilité passe par chronologiquement :

- A. une demande de remise gracieuse, une demande de sursis à exécution et une demande d'émission d'un ordre de versement
- B. une demande de remise gracieuse, une demande d'émission d'un ordre de versement et une demande de sursis à exécution
- C. une demande d'émission d'un ordre de versement, une demande de sursis à exécution, une demande de remise gracieuse

36 Une opération d'ordre est une opération :

- A. qui n'a pas pour contrepartie directe un mouvement de trésorerie
- B. ordonnée par la juridiction financière
- C. de clôture comptable

37 Le document dans lequel figurent les dépenses et les recettes annuelles d'une collectivité territoriale s'appelle :

- A. le budget primitif
- B. le budget premier
- C. le budget initial

38 En Nouvelle Calédonie, quelles sont les fonctions régaliennes de l'Etat ?

- A. la justice, l'ordre public, la défense, la monnaie, les affaires étrangères
- B. la justice, le sport, la défense, la monnaie, l'enseignement primaire
- C. l'ordre public, la monnaie, la défense, les télécommunications, le droit du travail

39 Dans un établissement public, le bénéfice comptable après impôts (excédent comptable) peut être affecté :

- A. aux personnels
- B. aux actionnaires
- C. en report à nouveau

40 L'agent comptable de l'OPT-NC prête serment devant :

- A. le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie
- B. le directeur des finances publiques
- C. la chambre territoriale des comptes de Nouvelle Calédonie

QCM N°1 Budget et Comptabilité REPONSES-Concours interne /réservé du 25/07/2015 contrôleur
cadre postes et Télécommunications

- | | |
|----|---|
| 1 | B |
| 2 | C |
| 3 | C |
| 4 | B |
| 5 | A |
| 6 | A |
| 7 | A |
| 8 | A |
| 9 | C |
| 10 | B |
| 11 | A |
| 12 | B |
| 13 | C |
| 14 | A |
| 15 | A |
| 16 | A |
| 17 | A |
| 18 | A |
| 19 | A |
| 20 | A |
| 21 | C |
| 22 | B |

23 C

24 C

25 A

26 C

27 B

28 B

29 A

30 A

31 A

32 C

33 A

34 C

35 C

36 A

37 A

38 A

39 C

40 C